Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_201-DE

République Française

Département FINISTERE

**Mairie de CARHAIX-PLOUGUER**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 décembre 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29 | 23 | 28 |

| Vote |
|---|
| Pour : 28<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

| Date de la convocation |
|---|
| 9 décembre 2025 |

| N° de la délibération |
|---|
| **2025-201** |

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 9 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 9 décembre 2025.

**Présents (23)** : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

**Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

**et MM** : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

**Absents ayant donné procuration** (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

**Absents (1)** : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

**A été nommé secrétaire** : PHILIPPE Hervé

**Actes rendus exécutoires par** :

- La publicité sur le site internet, à compter du 17 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 17 décembre 2025

## Approbation d'une convention de prestation de service pour la mutualisation du poste de responsable du service Eau et Assainissement, au profit du Syndicat Intercommunal de production d'eau potable du STANGER, à raison de 40% du temps complet, à compter du 1er Janvier 2026

*Rapporteur : Patricia PENSIVY - Technicienne : Sylvie HAMONIC*

*Annexe convention prestation de service au profit du STANGER*

Par délibération en date du 26 Juin 2017, la Ville de Carhaix a recruté un Ingénieur (cat A) à mi-temps, responsable du service eau et assainissement.

Le fonctionnement de ce service évolue et le poste du responsable est amené à assurer des missions supplémentaires. En effet, le Syndicat Intercommunal de production d'eau potable du STANGER, ne dispose pas au sein de ses services de personnel disponible pour assurer les missions suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_201-DE

- Le suivi technique, administratif et réglementaire de la production d'eau potable, de l'exploitation des installations, du transfert d'eau et de protection des ressources
- Le suivi du contrat de délégation par affermage
- L'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
-

De ce fait, il convient de formaliser l'intervention du responsable du service eau et assainissement, dans le cadre d'une convention de prestations de service, à raison de 40% du temps complet, à compter du 1er Janvier 2026. La convention précise les modalités de réalisation de la prestation de service et les conditions

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :***

- ***Approuvent les termes de la convention de prestation de service, ci-annexée, relative à la mutualisation du responsable eau et assainissement, au profit du STANGER, à raison de 40% du temps complet, à compter du 1er Janvier 2026.***

- ***Autorisent le Maire ou l'adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Christian TROADEC

